



SECTIONS COTES D'ARMOR

Saint-Brieuc, le 16 septembre 2008

PARODIE DE DIALOGUE SOCIAL !!!

Compte-rendu de la réunion du 16 septembre, réunion dite d'information sur le déploiement des SIP dans les Côtes d'Armor

Le représentant du SNUI22 a, ce jour, brièvement participé à une réunion dite d'information et en est parti avant la fin !

A cette occasion, les directeurs (TPG et DSF) se proposaient de communiquer aux organisations syndicales représentatives du département le *projet de plan d'orientation départemental des SIP (PODS) des Côtes-d'Armor*. Ce document, réclamé par la DG aux directions locales, doit remonter à Bercy pour le 26 septembre prochain.

Après avoir apportées, à la main, les dernières corrections, le document a été distribué aux OS. En fait, ce n'est qu'une partie du document qui l'a été puisque nous n'avons connaissance que de l'annexe 5-2.

Que nous apprennent ces documents ? Ils font état :

- de l'implantation actuelle des CDI et des Trésoreries,
- listent le périmètre géographique des CDI avec le périmètre géographique des trésoreries fiscales soulignant notamment les trésoreries dépendant de plusieurs CDI ou d'un CDI différent du CDI gérant le secteur d'implantation de la trésorerie,
- annoncent le calendrier de mise en oeuvre des SIP dans le département.

Ainsi, les dates de mises en oeuvre sont :

01/09/2008 LOUDEAC

01/01/2009 LANNION

01/01/2009 PAIMPOL

01/01/2010 DINAN

01/04/2010 GUINGAMP

01/01/2011 ST BRIEUC EST et ST BRIEUC OUEST

Selon le document remis, l'hypothèse de mise en place de 2 SIP à ST BRIEUC est privilégiée à ce jour sous réserve des conclusions du groupe de travail relatif aux grands sites. Or, nous le savons d'ores et déjà, ce groupe de travail tend à prôner la fusion des CDI pour les mettre en correspondance avec les trésoreries existantes.

AINSI, RIEN D'ESSENTIEL NE NOUS A ETE COMMUNIQUE !!!

Le calendrier était d'ores et déjà connu et notamment sur Moredenn.

AUCUN ELEMENT NE NOUS PERMET SURTOUT D'APREHENDER L'IMPACT DE LA REFORME SUR LES AGENTS

Quid des charges transférées, du périmètre de la charge et des moyens transférés, des modalités de la mise en oeuvre de l'accueil fiscal dans les trésoreries de proximité allant de pair avec la mise en oeuvre des SIP ou encore de la mise en place du Pôle de Recouvrement complexe, etc.

Pourtant, et les directeurs ont insisté, nous étions invités à poser toutes les questions que nous souhaitions ou à émettre les remarques que nous voulions !

Mais pourquoi tant d'insistance faite aux organisations syndicales pour participer à une telle réunion hors du cadre normal qu'est le CTPD ?

Pourquoi maintenir cette réunion et fixé un CTPD/CTPL conjoint le 30 septembre prochain, soit après la date limite de transmission du document à la direction générale ?

Pourquoi ne pas avoir réunit avant le 26 septembre un CTP conjoint au cours duquel le document remis ce jour aurait pu être valablement "discuté" par les représentants du personnel et après consultation des agents ?

**NOS DIRECTEURS SOUHAITAIENT REVETIR LEUR
DEMARCHE DU LABEL D'UN DIALOGUE SOCIAL
MEDIocre, BACLE, SANS AUCUNE CONSIDERATION
POUR LES AGENTS QUI AURONT A SUBIR LA
REFORME !**

**NOUS AVONS REFUSE DE PARTICIPER A CETTE
PARODIE DE DIALOGUE SOCIAL !**